



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Nathalie Boudreault	Adj. directrice général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj.-administrative

---

**1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19H00.

---

**2. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

**3. RÉSOLUTION N° 2023-154  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

**D'adopter** l'ordre du jour en rajoutant au point 8 le numéro b) Dossier Pointe-Parent, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

---

**4. RÉSOLUTION N° 2023-155  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03  
OCTOBRE 2023 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 03 octobre 2023 tel que rédigé.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**5. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-156  
ASSURANCES COLLECTIVES / ADHÉSION AU  
PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET  
À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE :  
AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT** que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT** que le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** que le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de Natashquan adhère au bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régie par le Contrat en date du 31 octobre 2023;

**QUE** la municipalité de Natashquan paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que tous les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la municipalité de Natashquan respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07 NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

---

**QUE** la municipalité de Natashquan maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la municipalité de Natashquan maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la municipalité de Natashquan donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la municipalité de Natashquan autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

**QUE** la municipalité de Natashquan accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

---

### 6. **RÉSOLUTION N° 2023-157 AÉROPORT CYNA / RENOUELEMENT DES ENTENTES AVEC TRANSPORTS CANADA POUR L'ANNÉE 2024 / REPORT DE L'ENGAGEMENT: ADOPTION**

**ATTENDU** que l'entente de contribution, dans le cadre du Programme de subvention à l'entretien et à l'exploitation de l'aéroport, ainsi que le Bail immeuble et le Bail d'équipement (ci-après « les ententes ») arriveront à échéance le 31 décembre 2023;

**ATTENDU** que le modèle actuel des ententes fait en sorte que les responsabilités et obligations de la municipalité de Natashquan, en tant que détenteur du certificat d'aéroport, ont considérablement augmenté avec les années;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que la municipalité a tenté à quelques reprises de faire valoir auprès de Transports Canada différentes requêtes pour lesquelles les pourparlers se sont avérés vains;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan doit faire face depuis plusieurs années à des échéances de versements de la contribution impossibles à gérer en regard de ses capacités financières;

**ATTENDU** que l'incertitude relative aux échéances des versements affecte la saine gestion de l'aéroport et peut entraîner des risques non négligeables en regard de la sécurité des opérations aéroportuaires;

**ATTENDU** qu'en raison de ces mêmes échéances de versement, la municipalité a dû assumer en grande partie le financement des opérations aéroportuaires durant l'année 2023, malgré ses propres limites budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**DE** signifier que les membres du conseil municipal demandent, avant de procéder à la reconduction des ententes pour l'année 2024, que les ententes couvrant l'année 2023 soient paraphées et signées, que les sommes dues à la municipalité pour l'année 2023 lui soient remboursées et que Transports Canada s'engage à majorer le premier versement de la contribution pour l'exercice 2024.

**QUE** Transports Canada s'engage également à entreprendre des discussions de bonne foi relatives aux demandes de modifications des ententes qui seront adressées par la municipalité de Natashquan.

---

**7. RÉOLUTION N° 2023-158  
COMPENSATION HEBDOMADAIRE POUR UTILISATION  
OUTILS ET VÉHICULE PERSONNELS DE M. LÉO  
HOUNSELL / SAISON ESTIVALE 2023: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'**octroyer à monsieur Léo Hounsell une compensation hebdomadaire de 50,00 \$ afin de couvrir les frais d'utilisation occasionnelle de son véhicule personnel, son V.T.T. et ses outils, dans le cadre de son travail à titre de journalier préposé aux travaux publics municipaux, pour un montant totalisant 800,00 \$ (16 semaines travaillées).

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**8. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-159  
AVOCATS - FIRME ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO /  
OFFRE DE SERVICES 2024 : AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'accepter l'offre de services de la firme d'avocats Robinson Sheppard Shapiro pour l'année 2024 pour des services juridiques ponctuels moyennant des mensualités de 110,00 \$ (avant taxes).**

---

**9. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-160  
CONSEIL DE BANDE DE NUTASHKUAN / POURVOIRIE  
HIPOU / RÉFECTION DU CAMP 1 - RIVIÈRE NATASHQUAN :  
APPUI**

**ATTENDU** la demande d'appui adressée à la municipalité de Natashquan par le Conseil de bande de Nutashkuan dans le cadre d'une sollicitation d'aide financière déposée par ce dernier au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique relatif à un projet de modernisation du Camp 1 sur la pourvoirie Hipou;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** les membres du conseil municipal se montrent favorables à l'octroi par le ministère du Tourisme du Québec d'une aide financière pour la réalisation des travaux projetés au Camp 1 (pourvoirie Hipou) situé aux abords de la Rivière Natashquan.

**QUE** le directeur général, Denis Landry, soit autorisé, pour et au nom de la municipalité, à transmettre la lettre d'appui aux personnes concernées.

---

**10. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-161  
ÉCOLE ROGER-MARTINEAU / PROJET DE  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE : APPUI**

**ATTENDU** la demande d'appui adressée à la municipalité de Natashquan par le conseil d'établissement et la direction de l'école Roger-Martineau en regard d'un projet de réaménagement de la cour d'école;

**ATTENDU** que la municipalité reconnaît la vétusté des installations actuelles et le besoin de procéder à des travaux d'amélioration;

**ATTENDU** que les membres du conseil conviennent de l'importance que revêt le projet pour créer un environnement favorable au développement des enfants;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que, d'autre part, la municipalité de Natashquan travaille, en parallèle, à l'élaboration d'un projet de parc municipal intergénérationnel qui comprend notamment un espace de jeux pour enfants;

**ATTENDU** que les deux projets sont complémentaires et qu'ils visent la création d'un environnement dont bénéficiera la collectivité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**QUE** les membres du conseil municipal signifient leur appui au projet d'aménagement de la cour d'école initié par la direction et le conseil d'établissement de l'école Roger-Martineau.

**QUE** la municipalité de Natashquan se montre entièrement favorable à l'octroi d'aides financières auprès d'éventuels partenaires du projet.

---

**11. RÉSOLUTION N° 2023-162  
ÉCOLE ROGER-MARTINEAU / ACTIVITÉ PARASCOLAIRE /  
DEMANDE DE DON: AUTORISATION**

**ATTENDU** l'aide financière demandée par monsieur Hugo Fillion, enseignant à l'école Roger-Martineau, concernant une activité parascolaire destinée aux étudiant.es du secondaire (voyage en Basse-Côte-Nord);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'accorder un don au montant de 250,00 \$ à l'école Roger-Martineau aux fins du financement de cette activité.

---

**12. RÉSOLUTION N° 2023-163  
CALENDRIER 2024 DES SÉANCES MUNICIPALES DE  
NATASHQUAN: ADOPTION**

**ATTENDU** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Les séances se tiendront le mardi et débuteront à 19h00.

16 janvier 2024	06 février 2024	19 mars 2024
09 avril 2024	07 mai 2024	04 juin 2024
09 juillet 2024	06 août 2024	10 septembre 2024
08 octobre 2024	05 novembre 2024	03 décembre 2024

**QU'UN** avis public relatif au présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

---

**13. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-164  
L'ESPOIR DE SHELNA / DEMANDE DE DON:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** l'aide financière demandée par l'organisme L'Espoir de Shelna pour le tournoi de hockey annuel aux fins d'autofinancement

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

**D'accorder** un don au montant de 250,00 \$ à cet organisme.

---

**14. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-165  
CORPORATION DU PORT RÉGIONAL DE NATASHQUAN /  
CONTRIBUTION 2023 : AUTORISATION**

**ATTENDU** que le projet de construction d'un havre de pêche à Natashquan revêt une grande importance pour la vitalité de l'activité économique de la région et pour la sécurité des nombreux bateaux de pêche transitant par le port de Natashquan;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan s'est engagée à offrir une contribution annuelle à la Corporation du Port régional de Natashquan pour soutenir leur démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à verser la somme de 2 000, 00 \$ à la Corporation du Port régional de Natashquan en guise de contribution pour l'année 2023.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**15. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-166**

**TETRA TECH QI INC. / SOUMISSION REÇUE POUR LA  
SUPERVISION DE LA MISE À NIVEAU DES PANNEAUX DE  
CONTRÔLE DES PUIITS ET DE L'USINE DE DISTRIBUTION:  
AUTORISATION**

**ATTENDU** le contrat octroyé à l'entreprise Les Services JFL pour la réfection et la mise à niveau des systèmes de contrôle automatisé sur les sites des puits et du réservoir de l'usine de traitement d'eau.

**ATTENDU** la nécessité de s'adjoindre les services d'une firme d'experts-conseils pour la supervision des travaux prévus;

**ATTENDU** que ladite soumission reçue correspond aux exigences du Programme TECQ 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à contracter les services de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de mener à bien la supervision des travaux prévus, incluant la visite d'un technicien sur les lieux, pour un montant de vingt et un mille (21 000,00 \$, avant taxes).

---

**16. RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2023-167**

**SHETUSH ÉLECTRIQUE (2003) / PAIEMENT D'UNE  
FACTURATION DUE DATÉE DE MAI 2016 : AUTORISATION**

**ATTENDU** une facture reçue par l'entreprise Shetush Électrique (2003) pour des travaux effectués en 2016 dans l'édifice municipal;

**ATTENDU** qu'après vérification, une partie de la facturation était resté impayée;

**ATTENDU** que les relevés de compte adressés par l'entreprise à la municipalité ont été transmis dans un courriel inutilisé depuis des années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à acquitter la facture au montant de 1 368,20 \$ en excluant les intérêts cumulés.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**17. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-168  
GESTION CABELA INC. / LOCATION CENTRE  
D'INTERPRÉTATION DU BORD DU CAP / PAIEMENTS  
ANNUELS 2022 ET 2023 : AUTORISATION**

**ATTENDU** l'entreposage au centre d'interprétation Le Bord du Cap de biens et meubles patrimoniaux appartenant à la municipalité de Natashquan;

**ATTENDU** l'entente de location au montant de 1 500,00 \$ par année entre la municipalité de Natashquan et Gestion Cabela Inc. pour ledit entreposage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à acquitter la facture au montant de 3 000, 00 \$ (avant taxes) couvrant les années 2022 et 2023.

---

**18. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-169  
TRANSMISSION À LA MRC DE MINGANIE DE L'ÉTAT DES  
IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES  
TAXES : AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

**D'ordonner** au greffier-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. v. C-27.1), de transmettre, avant le vingtième jour de mars 2024, au bureau de la Municipalité régionale de compte de Minganie, l'état ci-après du terrain qui devra être vendu pour le non-paiement des taxes municipales et scolaires.

Nom :	<b>Landry, Raoul</b>
Désignation cadastrale :	<b>5 356 799</b>
Taxes municipales :	<b>579,68 \$</b>
Taxes scolaires :	<b>68,41 \$</b>
Total :	<b>648,09 \$</b>

---

**19. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-170  
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR PASSERELLE PIÉTONNIÈRE /  
ENTREPRISE TR3E EXPERTS CONSEILS INC. / PAIEMENT  
DE LA PART DU MILIEU : AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande de financement effectué par la Copacte (Destination Natashquan) auprès de la MRC de Minganie dans le cadre du programme Fonds d'initiatives et d'opportunités socio- économiques (FIOSE) concernant l'étude préparatoire pour la réfection ou la construction de la passerelle piétonnière;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** la réception de l'étude préparatoire rédigée par l'entreprise TR3E;

**ATTENDU** le financement octroyé par la MRC de Minganie à la Copacte (Destination Natashquan) au montant de huit mille trois cent soixante-dix dollars (8 370,00 \$), montant qui correspond à 90% de la facturation avant taxes.

**ATTENDU** que le montant facturé par TR3E Experts-Conseils Inc. s'élève à dix mille six cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-huit (10 692,68 \$) en incluant les taxes;

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à payer la part du milieu relatif au coût de l'étude préparatoire;

**ATTENDU** que la part du milieu s'élève à deux mille trois cent vingt-deux dollars et soixante-huit (2 322,68 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à procéder au paiement correspondant à la part du milieu au montant de deux mille trois cent vingt-deux dollars et soixante-huit (2 322,68 \$).

---

**20. RÉOLUTION N° 2023-171**

**SITE DES GALETS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -  
FONDS DE SOUTIEN « SIGNATURE INNOVATION » DE LA  
MRC DE LA MINGANIE (FRR-3) / PROJET D'ÉCLAIRAGE:  
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** le projet « Lumière sur les Galets » relatif à l'éclairage du site patrimonial des Galets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de Natashquan autorise la présentation du projet « Lumière sur les Galets » à la MRC dans le cadre du Fonds de soutien – Tourisme (FRR-3) projet Signature Innovation.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Natashquan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux.

**QUE** le directeur général, Denis Landry, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents et formulaires jugés pertinents à cette demande, incluant, s'il y a lieu, l'entente de financement.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**21. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-172  
PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL / PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES  
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) :  
AUTORISATION ET MANDATAIRE**

**ATTENDU** le projet de parc intergénérationnel initié par la municipalité de Natashquan;

**ATTENDU** que le projet est considéré comme essentiel et qu'il vise la création d'un environnement favorable à la collectivité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de Natashquan autorise la présentation du projet de parc intergénérationnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Natashquan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

**QUE** la municipalité de Natashquan désigne monsieur Denis Landry, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

---

**22. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-173  
APPEL DE CANDIDATURES POUR PRÉPOSÉ.E À LA  
PATINOIRE / SAISON 2023-2024 / AUTORISATION**

**ATTENDU** le poste à combler pour la surveillance des activités à la patinoire municipale ainsi que l'entretien des installations pendant la saison hivernale 2023-2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le directeur général à lancer un appel de candidatures dans le but de pourvoir le poste vacant.

**DE** fixer le salaire horaire à 21,00 \$ à raison de 40 heures par semaine.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**23. RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2023-174  
MODIFICATION DES SERVICES DE GARDE AU CLSC DE  
NATASHQUAN / CONTESTATION DE LA DÉCISION DU  
CISSS DE LA CÔTE-NORD: ADOPTION**

**ATTENDU** la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS);

**ATTENDU** l'article 1.7 de la LSSS soit : atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population et des différentes régions;

**ATTENDU** l'article 2.5 de la LSSS, soit : tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socio-culturelles, ethno-culturelles et socio-économiques des régions;

**ATTENDU** l'article 4 de la LSSS, soit : toute personne a le droit d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu en matière de santé et de services sociaux ainsi que des modalités d'accès à ces services et à ces ressources;

**ATTENDU** que les citoyens et citoyennes de la municipalité de Natashquan sont préoccupés par la mise en place des nouvelles structures de garde pour les CLSC de Baie-Johan-Beetz, d'Aguanish, de l'Île-Michon et plus particulièrement de Natashquan;

**ATTENDU** l'inquiétude des élus devant les choix fait par le CISSS de la Côte-Nord, choix qui notamment, ne tiennent pas compte de la réalité des distances entre les communautés et des potentielles fermetures de routes en période hivernale;

**ATTENDU** que le CISSS de la Côte-Nord crée, par la mise en place de ces nouvelles mesures, une disparité régionale entre les usagers des municipalités centres de la Côte-Nord et les municipalités à l'est de la Minganie;

**ATTENDU** que la discrimination géographique doit être prise en compte dans les facteurs de décisions du maintien des services de santé;

**ATTENDU** l'obligation légale du CISSS de la Côte-Nord d'informer adéquatement la population de tout changement de l'accès aux services alors qu'il appert qu'aucune information n'a été transmise aux usagers par le biais de plateformes médiatiques et qu'aucun communiqué n'apparaît dans les actualités du site internet du CISSS de la Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**QUE** le CISSS de la Côte-Nord reconsidère les dernières procédures mises en place relatives au fonctionnement du service de garde pour les CLSC de l'est de la Minganie.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**QUE** le CISSS de la Côte-Nord prenne en compte la santé et la vulnérabilité des usagers vivant en régions excentrées lors des déplacements en contexte hivernal.

**QUE** le CISSS de la Côte-Nord se conforme à la loi et aux responsabilités qui lui incombent en regard de la prestation des soins de santé et de services sociaux de l'est de la Minganie.

---

**24. RÉSOLUTION N° 2023-175  
COPACTE (DESTINATION NATASHQUAN) / DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC DE MINGANIE /  
PROGRAMME FONDS D'INITIATIVES ET D'OPPORTUNITÉS  
SOCIO-ÉCONOMIQUES (FIOSE): APPUI**

**ATTENDU** la demande d'aide financière faite par l'organisme Copacte (Destination Natashquan) dans le cadre du programme FIOSE auprès de la MRC de Minganie afin d'effectuer une mise à jour de leurs états financiers;

**ATTENDU** la nécessité pour l'organisme de disposer d'un portrait financier réel par le biais d'audits financiers externes afin de maximiser une saine gestion administrative;

**ATTENDU** que la Copacte est en processus de restructuration et que les audits externes permettront à l'organisme de se doter d'une projection réaliste pour les années à venir;

**ATTENDU** que la Copacte est un partenaire essentiel du secteur touristique à Natashquan;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**DE** signifier à la MRC de Minganie que la municipalité de Natashquan se montre favorable à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme FIOSE afin de permettre à la Copacte de régulariser ses états financiers antérieurs par le biais d'audits financiers externes.

---

**25. RÉSOLUTION N° 2023-176  
ACHAT D'UNE POMPE DE RÉSERVE POUR LES PUIITS DE  
CAPTATION D'EAU POTABLE : AUTORISATION**

**ATTENDU** le remplacement d'une pompe défectueuse aux puits de captation de l'eau potable;

**ATTENDU** la nécessité d'avoir en inventaire une pompe de rechange pour pallier un éventuel besoin urgent;

**ATTENDU** les soumissions reçues;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à effectuer l'achat d'une pompe auprès de l'entreprise Atlantis Pompe Inc. pour la somme de 1 784,40 \$ (avant taxes).

---

**26. RÉSOLUTION N° 2023-177  
ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE / POSTE  
D'ADJOINTE DIRECTRICE GÉNÉRAL : AUTORISATION**

**ATTENDU** l'embauche de madame Nathalie Boudreault au poste d'adjointe directrice générale en date du 10 octobre 2023;

**ATTENDU** le besoin de procéder à l'achat de matériel informatique, notamment un portable et un moniteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** l'administration municipale à procéder à l'achat dudit matériel auprès d'Informatique RTC, incluant le soutien technique, pour la somme de 2 457,71 \$ (avant taxes).

---

**27. RÉSOLUTION N° 2023-178  
TRAVAUX SUR PONCEAUX ET CANAUX DE DÉRIVATION  
DES EAUX PLUVIALES / UTILISATION DE LA PELLE  
MÉCANIQUE / IMPUTATION ET PAIEMENT : AUTORISATION**

**ATTENDU** les travaux rendus urgents concernant l'entretien des canaux de dérivation des eaux pluviales dans la municipalité en raison d'une pluviométrie exceptionnelle;

**ATTENDU** que le dernier entretien remontait à plusieurs décennies;

**ATTENDU** la disponibilité d'une pelle mécanique de l'entreprise Mini Équipement du Havre Inc. et la possibilité d'effectuer les travaux de curetage rapidement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**D'autoriser** le paiement des heures travaillées pour la location de la pelle mécanique (incluant l'opérateur).

**D'autoriser** l'administration municipale à imputer les coûts inhérents aux interventions effectuées sur le compte n° 02 32000 522 du budget de 2023.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**28. RÉSOLUTION N° 2023-179  
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 octobre 2023 et en autorise le paiement.

---

**29. RÉSOLUTION N° 2023-180  
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 octobre 2023 et en autorise le paiement.

---

**30. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS**

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois d'octobre 2023, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

---

**31. BALANCE DE VÉRIFICATION**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information, et de suivi.

---

**32. CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

---

**33. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 07  
NOVEMBRE 2023 À 19h00, À LA SALLE ALFRED  
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**34. RÉSOLUTION N° 2023-181  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

**QUE** la séance soit levée à 20 h 20.

---

Henri Wapistan  
Maire

---

Denis Landry  
Directeur général